



# AGIR en Franche-Comté

N° 1 - MARS 2009

Journal du Comité Régional CGT de Franche-Comté 10 rue Flandres Dunkerque 1940 25000 BESANCON  
ISSN 1951-4344X - Commission Paritaire de Presse n° 0708 S 06254 - Directeur de la publication : Jacques Bauquier  
Parution trimestrielle - Imprimé par nos soins : 11, rue Battant 25000 BESANCON CCP 1 526 08 S Dijon

## L'ampleur des manifestations du 19 mars exige l'ouverture immédiate de négociations

### Edito

**Encore plus nombreux que le 29 janvier**, les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi et les précaires sont venus massivement manifester pour exprimer et confirmer au gouvernement et au patronat qu'ils ne voulaient pas de mesurées sociales mais de vraies réponses aux attentes sociales fortes qu'exige la situation pour sortir de la crise.

**Fort de cette mobilisation**, à l'heure où les entreprises, qui dégagent d'énormes bénéfices, versent des dividendes aux actionnaires, s'octroient des bonus pour les dirigeants, et qui dans le même temps, licencient, délocalisent, et ferment des sites, le gouvernement et le patronat porteraient une lourde responsabilité en considérant que ce n'est qu'un mauvais moment à passer.

**Cette politique libérale qui persiste** à supprimer les emplois publics et qui consiste à faire que les plus riches sont toujours les grands oubliés de la mise à contribution, renforce la conviction que cette profonde injustice sociale, conjuguée d'inefficacité économique et d'accroissement d'inégalités, justifie l'ouverture immédiate de négociations sur la plate forme unitaire portée par les huit organisations syndicales.

**Organiser une conférence régionale pour le développement de l'emploi et de l'industrie en Franche-Comté.**

Dans ce contexte, la Franche-Comté, de par sa forte implantation industrielle, souffre plus que d'autres régions des conséquences de la crise et a le triste privilège de connaître la hausse du taux de chômage la plus importante de France en un an avec 27,5 % contre 15,4 % en France.

C'est la raison pour laquelle, le Comité Régional CGT de Franche-Comté propose de mettre en débat parmi les salariés et la population la tenue d'une conférence régionale sur le développement de l'emploi et de l'industrie en Franche-Comté pour laquelle vous trouverez dans le tract ci-joint les propositions alternatives pour une politique de reconquêtes industrielles.

**Au regard des luttes qui se développent** en Franche-Comté sur les salaires, l'emploi, dans le privé et les services publics et pour le maintien des sites industriels, cette initiative doit se construire à partir des branches d'activités directement menacées en lien avec la réalité des bassins d'emploi, d'où l'ancrage revendicatif à l'entreprise et les convergences de luttes deviennent des conditions indispensables pour gagner sur les revendications et la syndicalisation.

**Tous ensemble, nous avons la force de gagner !**

Jacques Bauquier  
Secrétaire Régional de Franche-Comté

# ÇA LUTTE PAS MAL EN

## La CGT solidaire des « Key Plastics »

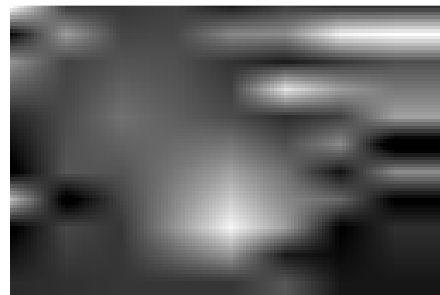
Par leur grève et le blocage de leur usine, les salariés se sont opposés au projet de leur direction et de la direction de Peugeot de fermer leur usine et de délocaliser la majeure partie de la production en Slovaquie.

Ils ont refusé d'être jetés comme des chiens.

En bloquant l'activité et en exigeant le maintien de leur emploi, ils ont obligé la direction de Peugeot et les pouvoirs publics à s'expliquer sur la mutation du site.

Mais si tout n'est pas réglé, les salariés devront rester mobilisés pour que les belles paroles ne soient pas que du vent.

Pour la CGT, il n'y a aucune raison d'accepter cette casse des emplois et cette politique qui ne visent que les profits financiers de quelques uns.



## Pour l'emploi et les conditions de travail au centre de tri de Besançon

Suite à l'ouverture d'une plateforme sur Besançon, la remise en cause des régimes de travail des salariés, la dégradation du service public postal, ont fait que les postiers du centre de tri de Besançon ont décidé de se mettre en grève.

A l'appel de l'intersyndicale CGT – SUD – CFDT, les salariés ont mené une lutte longue et exemplaire durant 12 jours pour s'opposer à la réorganisation voulue par la direction de La Poste.

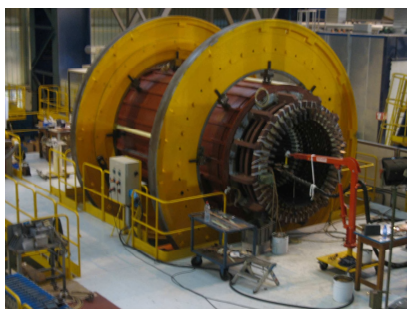
Bilan du conflit : passage en force du projet de la direction mais des avancées et terme d'indemnités (comme quoi, les moyens peuvent être mis). Reste la question de l'avenir du service public qui doit continuer d'être débattu comme nous le faisons à la CGT, dans le cadre de la lutte contre les projets de privatisation.

## Lutte solidaire pour l'augmentation des salaires aux Papeteries OTOR à Novillars

Suite aux NAO sur les salaires, et devant l'intransigeance de la direction, tous les salariés, avec la CGT, ont décidé de se mettre en grève et bloquer l'entreprise pour exiger une augmentation de 65 € pour tous.

Après 10 jours de grève et un conflit très dur, devant l'arrogance, le mépris de la direction qui a joué sur la crise et compte sur le pourrissement du mouvement, a dû consentir à une augmentation générale des salaires de 30 €.

Après une lutte solidaire et exemplaire de tous les salariés, ils ont décidé de suspendre la grève tout en restant mobilisés et déterminés à obtenir en 2009 les 30 € manquants sur leur feuille de paie.



## A Alstom Turbo Machines, la lutte pour les salaires continue, les salariés ne lâcheront pas

Ca fait 3 semaines que la CGT, avec 30 à 50 % des salariés présents sur le site, ont décidé de mener des actions par la forme de débrayage de 1 h à ½ journée de grève avec consultation et vote des salariés, pour une augmentation de salaire de 130 € (80 € pour tous dont 50 € individuel).

A ce jour, la direction a concédé 55 € individuel généralisé.

Fort du succès du 19 mars, les salariés sont plus que jamais mobilisés et déterminés pour gagner.

# FRANCHE-COMTE, ET VOUS ?

## La Santé est notre bien le plus précieux

### Luttons ensemble en Franche-Comté pour la conserver et l'améliorer

La loi HPST est une grave menace pour notre système de santé. Ce n'est pas la loi qu'il nous faut. Elle conduit à moins de protection sociale, moins de service public, moins de démocratie, moins de solidarité :

- ✓ Elle préconise « l'hôpital-entreprise », soumis à la logique du marché, et dirigé par un directeur aux pouvoirs étendus : des milliers d'emplois sont menacés pour parvenir à l'équilibre budgétaire forcé des établissements.
- ✓ Elle livre l'accès aux soins à une culture de rentabilité et de la marchandisation de la santé : les groupements de coopération sanitaire restructureront l'hôpital public au profit du secteur privé.
- ✓ Elle n'apporte aucune réponse concrète à l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire tout en fragilisant la situation statutaire des praticiens hospitaliers dans le public.
- ✓ Elle démantèle DRASS, CRAM, CPAM, UGECAM, au profit des agences régionales de santé (ARS), outil politique dans les territoires pour mener à bien mutualisations, économies budgétaires, fermetures de lit, ... et casse le lien historique entre les politiques sanitaires et sociales.
- ✓ Elle ouvre la possibilité de privatiser les missions de service public sur un territoire de santé.
- ✓ Elle institue les communautés hospitalières de territoire, au sein desquelles transferts et suppressions d'activité de nombreux hôpitaux locaux seront décidés.
- ✓ Elle tourne le dos à la démocratie sanitaire et sociale à tous les niveaux. A l'hôpital : le conseil d'administration présidé par le maire sera remplacé par un conseil de surveillance recentré sur des fonctions stratégiques et de contrôle.

#### DES MOBILISATIONS IMPORTANTES EN FRANCHE-COMTE :

- Mobilisation à Champagnole contre la fermeture de la chirurgie.
- Au CHU de Besançon, une mobilisation unitaire sans précédent face à la remise en cause par la direction de l'accord sur la réduction du temps de travail : un taux de gréviste de plus de 50 % (fait sans précédent au CHU), 800 salariés en manifestation le 10 décembre devant l'ARH à Besançon.
- Une manifestation régionale des professionnels de la santé le 22 janvier, contre le projet de la loi Bachelot pour la défense de l'hôpital public qui a rassemblé 2000

manifestants dans la capitale comtoise, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, SUD, CGC, UNSA, CFTC).

- Dans toute la région, Dole, Ste Ylie, Belfort, Besançon, Montbéliard, Novillars, le 5 mars, des rassemblements, distributions de tracts, signatures de pétitions, ont été organisés pour la défense de la qualité des soins et de l'hôpital public.
- Dans le médico-social aussi : mobilisation des salariés de l'ADAPEI à Pontarlier, de l'ADIJ (Association Départementale d'Insertion des Jeunes) à Bavilliers, contre la remise en cause des conventions collectives, protestation des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse contre la réforme de la PJJ.

Plusieurs réunions interprofessionnelles des syndicats actifs et retraités ont eu lieu sur les bassins d'emploi (Besançon, Aire Urbaine) pour expliquer la loi Bachelot et prendre des initiatives à partir des réalités territoriales. Ces initiatives se poursuivent en Franche-Comté.



#### POUR REFORMER LE SYSTEME DE SANTE, LA CGT PROPOSE :

- Le développement d'un service de santé performant, de proximité accessible à tous (organisation en réseau autour des centres hospitaliers, des établissements publics de psychiatrie de secteur, des centres de santé, des CHU et CHR).
- Le développement d'une politique de prévention sur le lieu de travail, à l'école, dans les centres de santé.
- Une couverture du risque maladie solidaire et de haut niveau avec la suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires.
- S'opposer à ce que l'argent des assurés sociaux et des mutualistes permettent, à des groupes financiers de la santé privée, de reverser des dividendes colossaux à leurs actionnaires.
- Un autre financement de la sécurité sociale permettant de dégager des recettes nouvelles au service de la solidarité nationale : cotisation sur l'ensemble des richesses créées, modulation de la cotisation des entreprises en fonction de l'investissement dans l'emploi et l'outil de travail.
- Sortir du système actuel de liberté d'installation pour les praticiens.
- Une gestion démocratique : création de chambres territoriales de santé, retour à l'élection des représentants des assurés sociaux dans les caisses de sécurité sociale, de représentants des salariés et de la population dans les chambres territoriales.

**Signons la pétition de la CGT pour une loi qui réponde aux besoins de santé**

Voir site [www.franche-comte.cgt.fr](http://www.franche-comte.cgt.fr)

# Âge de la retraite : le Medef veut passer en force. Tous les syndicats y sont opposés !



A la 4e séance de négociation sur la retraite complémentaire (Arrco-Agirc), l'attitude du Medef ne fait que se durcir, dévoilant ses véritables intentions.

Le texte remis sur table, contrairement à ce qui avait été annoncé, est loin d'être équilibré : aucune proposition des organisations syndicales n'est retenue.

Le Medef instrumentalise la crise pour imposer de nouvelles mesures de régression aux salariés :

- ✓ recul à 61 ans de l'âge de départ en retraite dans un premier temps,
- ✓ poursuite de la baisse des droits à retraite et du niveau des pensions,
- ✓ révision à la baisse des majorations des pensions pour enfants et pensions de réversion.

**L'ensemble des organisations syndicales a rejeté ce texte.**

Devant cette détermination, le Medef se trouve dans l'obligation de présenter un nouveau projet de texte pour la suite de la négociation.

## **Agir vite et fort, les retraites sont en danger**

La prochaine négociation a lieu le 23 mars et la dernière séance le 31 mars. Un accord doit impérativement être conclu avant le 1er avril prochain.

**L'intervention des salariés est décisive pour peser sur le contenu de cet accord.**

L'ouverture du droit à la retraite à 60 ans doit être maintenue dans les retraites complémentaires Arrco-Agirc. Celles-ci doivent garantir un bon niveau de retraite.

## **Pour garantir définitivement le droit à la retraite à 60 ans :**

- ✓ intégrer l'Agff directement dans les régimes Arrco et Agirc,
- ✓ inscrire dans les textes, de chacun des régimes, l'âge de 60 ans pour l'ouverture des

droits à retraite complémentaire sans abattement.

## **Pour assurer l'équilibre des régimes Arrco - Agirc :**

- ✓ étendre l'assiette de cotisation à l'intéressement et la participation (apport immédiat de plus d'un milliard d'euros par an à l'Arrco et plus de 600 millions d'euros à l'Agirc et acquisition au fur et à mesure de droits supplémentaires à retraite),
- ✓ modifier les cotisations patronales en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et de la politique d'emploi de l'entreprise,
- ✓ pour faire supporter la charge du « papy boom », il faut prélever une partie des 60 milliards de réserve et équilibrer chacun des régimes en modifiant les taux d'appel de cotisation.

## **Pour restaurer et garantir de bons taux de remplacement à l'Arrco et l'Agirc, il faut :**

- ✓ augmenter progressivement les taux contractuels de cotisation de façon à assurer des taux minimum de remplacement de 25 % jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale (Arrco) et 75 % au-delà (Agirc),
- ✓ instaurer un minimum de pension immédiatement applicable à l'Arrco, le financement étant assuré dans le cadre d'une solidarité dans le régime,
- ✓ revaloriser les pensions et les paramètres des régimes (valeurs du point et salaires de référence) sur l'évolution des salaires.

## **Pour les droits familiaux et conjugaux, il faut :**

- ✓ aligner les majorations familiales Arrco comme Agirc sur celle du régime générale de Sécurité Sociale (10 % pour trois enfants et plus),
- ✓ abaisser de 60 à 55 ans (comme à l'Arrco) l'âge ouvrant droit à une pension de réversion pour les veufs et les veuves dans le régime Agirc.

**Signons la pétition de la CGT**  
Voir site [www.franche-comte.cgt.fr](http://www.franche-comte.cgt.fr)